



---

Les Conseils communaux des Genevez et de Lajoux mettent au concours le poste de

**Conducteur/Conductrice du bus scolaire à env. 20%**  
**(répartis sur 2 jours)**

*Ce poste peut être cumulé avec le poste d'employé-e de voirie à 45%*

Tâches

En tant que conducteur/conductrice scolaire, vous êtes en charge du transport des élèves du Cercle scolaire de la Courtine sur plusieurs trajets pendant les périodes scolaires. Vous assurez un transport confortable et veillez à la sécurité des élèves. Vous êtes également en charge de la propreté et du nettoyage du bus scolaire.

Exigences requises

- Permis de conduire catégorie D1 codes 106 et 122 ou catégorie D code 122. (Toute candidature sans le permis complet sera également prise en considération, avec obligation de faire le complément au permis avant l'entrée en fonction et selon une entente avec les communes).
- Vous êtes à même de travailler de manière indépendante et disposez d'une bonne capacité à coopérer et à communiquer avec les enfants et les parents.
- Vous avez le sens des responsabilités, êtes disponible et faites preuve de ponctualité.
- Préférence sera donnée à une personne domiciliée ou prête à élire domicile légal et fiscal aux Genevez ou à Lajoux.

Traitement

Selon classification du personnel communal et échelle des traitements « U » de la République et Canton du Jura.

Entrée en fonction

1<sup>er</sup> octobre 2022 ou à discuter.

Renseignements

Peuvent être obtenus auprès de Madame Aurélie Juillerat, Conseillère communale pour Lajoux (078 741 84 46) ou Monsieur Philippe Humair, Conseiller communal pour les Genevez (079 475 07 12).

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées à l'Administration communale, 2714 Les Genevez, avec la mention « Postulation conducteur/conductrice du bus scolaire », **jusqu'au 16 août 2022.**